

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2013/ 1045 /PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2012/042/CNT
DU 09 JANVIER 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2013/042/CNT du 09 janvier 2013, portant autorisation de ratification de l'Accord Général de Coopération entre le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite et le Gouvernement de la République de Guinée, signé le 15 mars 2006 à Riyad.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 01 MARS 2013



Prof. ALPHA CONDE